

## Annexe 2:

### Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés à l'art. 7, al. 3, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC et à l'annexe I de la directive 6508 de la CFST, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes soient respectées.

#### **Dérogations: les travaux énumérés ci-après peuvent uniquement être exécutés si les mesures d'accompagnement sont respectées (selon la LISTE DE CONTRÔLE « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale » Version 01.09.2016)**

---

3) Travaux qui dépassent les capacités physiques des jeunes :

a) Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de

- 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,
- 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,
- 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgés de moins de 16 ans,
- 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus.

4b) Travaux avec des agents chauds ou froids présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels. Les travaux s'accompagnant de dangers thermiques dus à des fluides, des vapeurs, des gaz liquéfiés à basse température (p. ex. azote liquide) en font partie.

4c) Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB

4g) Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).

4h) Travaux exposant à des radiations non ionisantes, notamment

2. des rayons ultraviolets à ondes longues (séchage et durcissement par UV, soudage à l'arc, exposition au soleil)
3. des lasers des classes 3B et 4 (EN 60825-1).

5a) Travaux impliquant des substances ou des préparations<sup>3</sup> dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques

1. substances et préparations instables et explosives (H200, H201, H202, H203, H204, H205 – anciennement R2, R3),
2. gaz inflammables (H220, H221 – anciennement R12),
3. aérosols inflammables (H222 – anciennement R12),

6a) Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes :

1. toxicité aiguë (H300, H310, H330, H301, H311, H331 – anciennement R23, R24, R26, R27, R28),
  2. corrosion cutanée (H314 – anciennement R34, R35),
  6. sensibilisation cutanée (H317 – anciennement R43),
  7. cancérogénicité (H350, H350i, H351 – anciennement R40, R45, R49),
  8. mutagénicité sur les cellules germinales (H340, H341 – anciennement R46, R68),
-

## Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

---

9. toxicité pour la reproduction (H360, H360F, H360FD, H360Fd, H360D, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd – anciennement R60, R61, R62, R63).

8a) Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement

3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux ; des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs ;

8b) Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.

8c) Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières ou lors de la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.

10a) Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.

---

### Abréviations:

---

**Aperçu de la formation Agent/Agente technique des matières synthétiques CFC (Page 3 Plan de formation Agent/Agente technique des matières synthétiques CFC ) dans la mesure qu'elle comporte des travaux dangereux**

Orientation	Orientation	Orientation	Orientation	Orientation
A	B	C	D	E
Moulage par injection / moulage par compression	Extrusion	Fabrication de produits plans	Fabrication de pièces composites	Traitement de produits semifinis / thermoformage
MI/C	EXT	FPP	FPC	PST

**Travaux professionnels fondamentaux / 1er - 4ème semestre**

Technique d'usinage mécanique				
TPF TOUS Technique d'usinage mécanique - Objectif particulier 1.3 Technique d'usinage				
<b>Bases Technique MI/C</b>	<b>Bases Technique EXT</b>	<b>Bases Technique FPP</b>	<b>Bases Technique FPC</b>	<b>Bases Technique PSF ou T</b>
TPF MIC Technique du moulage par injection / moulage par compression - Objectif particulier 2.1 Matériaux - Objectif particulier 2.4 Processus de production du moulage par injection	TPF EXT Technique de l'extrusion - Objectif particulier 2.1 Matériaux, mélanges - Objectif particulier 2.2 Machines et installations - Objectif particulier 2.4 Processus de production par extrusion	TPF FPP Technique de fabrication de produits plans - Objectif particulier 2.1 Matériaux - Objectif particulier 2.4 Processus de production de la fabrication de produits plans	TPF FPC Technique de fabrication de pièces composites - Objectif particulier 2.4 Processus de production de la fabrication de pièces composites	TPF PST Technique de traitement de produits semi-finis TPF PST Technique de thermoformage - Objectif particulier 2.2 Machines et installations - Objectif particulier 2.4 Processus de production de la fabrication de produits semi-finis ou Processus de production du thermoformage
<b>Moyens de fabrication MI/C</b>	<b>Moyens de fabrication EXT</b>	<b>Moyens de fabrication FPP</b>	<b>Moyens de fabrication FPC</b>	<b>Moyens de fabrication PSF ou T</b>
TPF MIC Moyens de fabrication Moulage par injection / moulage par compression - Objectif particulier 3.2 Entretien des moules	TPF EXT Moyens de fabrication Extrusion - Objectif particulier 3.2 Moules d'extrusion	TPF FPP Moyens de fabrication Fabrication de produits plans - Objectif particulier 3.2 Moules	TPF FPC Moyens de fabrication Fabrication de pièces composites - Objectif particulier 3.2 Entretien des moules	TPF PST Moyens de fabrication Traitement de produits semi-finis / thermoformage - Objectif particulier 3.1 - Machines et installations Objectif particulier 3.2 Moules

Orientation	Orientation	Orientation	Orientation	Orientation
A	B	C	D	E
Moulage par injection / moulage par compression	Extrusion	Fabrication de produits plans	Fabrication de pièces composites	Traitement de produits semifinis / thermoformage
MI/C	EXT	FPP	FPC	PST

**Travaux professionnels approfondis / 5ème - 8ème semestre**

Approfondissement Technique MI/C	Approfondissement Technique EXT	Approfondissement Technique FPP à choix Badigeonnage ou Calandrage ou Laminage ou Extrusion de surface ou Soufflage de films	Approfondissement Technique FPC à choix Moulage par compression ou Laminage ou Procédés utilisant des thermodurcissablesEB	Approfondissement Technique PST Traitement de produits semifinis ou Thermoformage
TPA MIC Technique du moulage par injection / moulage par compression - Objectif particulier 6.1 Matériaux - Objectif particulier 6.2 Machines et installations - Objectif particulier 6.3 Processus de production	TPA EXT Technique de l'extrusion - Objectif particulier 6.1 Matériaux - Objectif particulier 6.2 Machines et installations - Objectif particulier 6.3 Processus de production	TPA FPP Technique du badigeonnage / TPA FPP Technique du calandrage / TPA FPP Technique du laminage / TPA FPP Technique de l'extrusion de surface / TPA FPP Technique de soufflage de films - Objectif particulier 6.2 Processus de production du badigeonnage / Processus de production du calandrage / Processus de production du laminage / Processus de production de l'extrusion de surface / Processus de production du soufflage de films	TPA FPC Technique du moulage par compression / TPA FPC Technique de laminage / TPA FPC Technique d'autres procédés utilisant des thermodurcissables - Objectif particulier 6.1 Matériaux - Objectif particulier 6.2 Machines et installations - Objectif particulier 6.3 Processus de production du moulage par compression / Processus de production du laminage / Technique d'autres procédés utilisant des résines thermodurcissables	TPA PST Technique de traitement de produits semi-finis / TPA PST Technique de thermoformage - Objectif particulier 6.2 Machines et installations - Objectif particulier 6.3 Processus de production Machines et installations / Processus de production du thermoformage

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Orientation	Orientation	Orientation	Orientation	Orientation
A	B	C	D	E
Moulage par injection / moulage par compression	Extrusion	Fabrication de produits plans	Fabrication de pièces composites	Traitement de produits semifinis / thermoformage
MI/C	EXT	FPP	FPC	PST

Processus en amont et en aval obligatoires				
Processus en amont et en aval à choix (3 sur 7)				
<b>Automatisation des machines périphériques</b>				
TPA TOUS, Processus en amont et en aval -Automatisation, machines périphériques				
- Objectif particulier 7.1 Connaissances de base				
- Objectif particulier 7.2 Mécanique, commande				
<b>Montage</b>			<b>Montage PST</b>	
TPA TOUS, Processus en amont et en aval (sauf PST) - Montage			TPA PST, Processus en amont et en aval - Montage	
- Objectif particulier 7.1 Mise en oeuvre des processus de montage			- Objectif particulier 7.1 Mise en oeuvre des processus de montage	
<b>Affinage</b>				
TPA TOUS, Processus en amont et en aval - Affinage				
- Objectif particulier 7.2 Processus, validation				
Echantillonnage MI/C	Echantillonnage EXT	Echantillonnage FPP	Echantillonnage FPC	Echantillonnage PSF ou T
TPA MIC Échantillonnage	TPA EXT Échantillonnage	TPA FPP Échantillonnage	TPA FPC Échantillonnage	TPA PST Échantillonnage
- Objectif particulier	- Objectif particulier	- Objectif particulier	- Objectif particulier	- Objectif particulier
9.3 Analyse des matériaux	9.3 Analyse des matériaux	9.2 Analyse des matériaux	9.3 Analyse des matériaux	9.1 Analyse des produits
- Objectif particulier	- Objectif particulier	- Objectif particulier		
9.4 Technologie des procédés	9.4 Technologie des procédés	9.3 Technologie des procédés		

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Travaux dangereux	Dangers	Déro- gation	Contenus de formation (bases concer- nant la prévention) en lien avec les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise <sup>1</sup>						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entrepri- se	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion- nelle
<b>Travaux dans les ateliers de production</b>  <b>Objectifs particuliers:</b>  Technique d'usinage mécanique TOUS 1.3  Bases Technique MI/C 2.1, 2.4 EXT 2.1, 2.2, 2.4 FPP 2.1, 2.4 FPC 2.4, PST 2.2, 2.4  Moyens de fabrication MI/C 3.2, EXT 3.2 FPP 3.2, FPC 3.2 PST 3.1, 3.2  Approfondissement Technique MI/C 6.1, 6.2, 6.3 EXT 6.1, 6.2, 6.3 FPP 6.2 FPC 6.1, 6.2, 6.3 PST 6.2, 6.3  Automatisation, ma- chines périphériques TOUS 7.1, 7.2  Montage MI/C, EXT, FPP, FPC 7.1 PST 7.1  Affinage TOUS 7.2  Echantillonnage MI/C 9.3, 9.4 EXT 9.3, 9.4 FPP 9.2, 9.3	1. Blessures aux yeux par des éclaboussures de substances dangereuses	6a	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travaux dans les ateliers de production</li> <li>● Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>● Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>● www.suva.ch</li> <li>- Liste de contrôle 67113.F Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines</li> <li>- Liste de contrôle 67053.F Tours conventionnels</li> <li>- Liste de contrôle 67036.F Perceuses à colonne et d'établi</li> <li>- Liste de contrôle 67037.F Machines à meuler ou tourets à meuler</li> <li>- Liste de contrôle 67056.F Lubrifiants et fluides de coupe</li> <li>- Support pédagogique 88824.F Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie</li> <li>- Liste de contrôle 67184.F Protection oculaire dans la branche de la métallurgie</li> <li>- Liste de contrôle 67183.F Protection des mains dans la métallurgie</li> <li>- Feuillet d'information 6245.F Manutention de charges</li> <li>- Liste de contrôle 67009.F Bruit au poste de travail</li> <li>- Liste de contrôle 67046.F Chariots électriques à timon</li> <li>- Aide-mémoire 44018.F Soulever et porter correctement une charge</li> <li>- Liste de contrôle 67028.F Echelles portables</li> <li>- Liste de contrôle 67150.F Echafaudages roulants</li> <li>- Liste de contrôle 67064.F Plateformes élévatrices mobiles de personnel</li> <li>- Dépliant 66128 F Observations ergonomiques: contraintes physiques</li> <li>- SUVA Dossier d'enseignement «Allé-</li> </ul>	1 <sup>re</sup> année d'apprentissage	CI de la formation de base	Démonstration et application pratique conformément aux exigences minimales spécifiées dans le document <u>Travaux dans les ateliers de production</u> et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achèvement de la formation, jusqu'à la fin de la 1 <sup>re</sup> année d'apprentissage	Après achèvement de la formation	Dès la 2 <sup>e</sup> année d'apprentissage	
	3. Happement/accrochage de vêtements, parties du corps et cheveux par les parties mobiles en mouvement non protégées des machines	8b								
	4. Coupures par des pièces avec des surfaces dangereuses (bavures et arêtes vives sur des matières brutes, pièces à usiner et ou-tils, arêtes et coins saillants)	8b								
	5. Blessures dues à des mouvements incontrôlés, chutes ou projections d'objets tels que pièces usinées, éléments d'outillage ou copeaux	8b								
	6. Eczémas de contact allergiques, irritations de la peau en cas d'utilisation d'huiles, solvants, produits chimiques, lubrifiants et réfrigérants	6a								
	7. Bruit excessif	4c								
	9. Inhalation de substances dangereuses pour la santé telles que gaz, vapeurs, aérosols et substances liquides et solides	6a								
	12. Lésions oculaires et cutanées par rayonnement direct ou réfléchi du faisceau laser invisible	4h								
	20. Lésions sur la colonne vertébrale, aux articulations et à la musculature dues à une surcharge	3a								
	21. Lésions liées au levage et au transport avec un transpalette et un chariot électrique à timon	8a								

**Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC**

FPC 9.3, PST 9.1	24. Blessures dues à des chutes	10a	gez la charge!»							
Travaux dangereux	Dangers	Déro-gation	Contenus de formation (bases concer-nant la prévention) en lien avec les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise <sup>1</sup>						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entrepri-se	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion-nelle
<b>Technique d'usinage mécanique</b>  <u>Objectis particuliers:</u> TOUS 1.3	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Tra-vaux dans les ateliers de production»</b>  17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de ma-chines et d'installations (cinématiques, élec-triques, mécaniques, pneumatiques, hydrau-liqués)	8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Technique d'usinage mécanique</u></li> <li>• Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>• Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>• <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de contrôle 67053.F Tours con-ventionnels</li> <li>- Liste de contrôle 67036.F Perceuses à colonne et d'établi</li> <li>- Liste de contrôle 67037.F Machines à meuler ou tourets à meuler</li> <li>- Liste de contrôle 67075.F Mesures de protection contre les démarrages in-tempestifs</li> </ul> </li> </ul>		CI de la forma-tion de base		Démonstration et applica-tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attesta-tion de formation	Jusqu'à achève-ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 1 <sup>re</sup> année d'appren-tissage	Après achève-ment de la formation	Dès la 3 <sup>e</sup> année d'ap-pren-tissage

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Travaux dangereux	Dangers	Déro- gation	Contenus de formation (bases concer- nant la prévention) en lien avec les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entrepri- se	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion- nelle
<b>Bases Technique</b>  <u>Objectifs particuliers:</u> MI/C 2.1, 2.4 EXT 2.1, 2.2, 2.4 FPP 2.1, 2.4 FPC 2.4 PST 2.2, 2.4	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Tra- vaux dans les ateliers de production»</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Base Technique</u></li> <li>• Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>• Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>• <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de contrôle 67130.F Machines à injecter (îlots de production)</li> <li>- Liste de contrôle 67075.F Mesures de protection contre les démarrages intempestifs</li> <li>- Liste de contrôle 67159.F Ponts roulants)</li> <li>- Directive CFST 1825.F Liquides inflammables - Entreposage et manipulation</li> <li>- Suvapro 66126.F Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants</li> </ul> </li> </ul>	1 <sup>re</sup> année d'appren- tissage	CI de la forma- tion de base		Démonstration et applica- tion pratique conformé- ment aux exigences mini- males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attesta- tion de formation	Jusqu'à achève- ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 1 <sup>re</sup> année d'appren- tissage	Après achève- ment de la formation	Dès la 3 <sup>e</sup> année d'ap- pren- tissage
	17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, électriques, mécaniques, pneumatiques, hydrauliques)	8b								
	18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installation ou d'une partie de la machine ou de l'installation	8c								
	9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé	6a								
	10. Brûlures à cause de contact avec des surfaces, outils, substances ou produits chauds	4b								
	15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz	4g								
	22. Lésions liées au levage et au transport avec des ponts roulants	8a								
	23. Être heurté ou coincé par une charge suspendue qui oscille, bascule ou tombe	8a								
	26. Irritation de la peau et/ou des voies respiratoires à cause du travail avec des fibres libres (fibres de verre, fibres de carbone, fibres aramide etc.) (seulement FPC)	6a, 8b								
	27. Amputation de membres (seulement PST)	8b								
	28. Danger d'incendie ou d'explosion	5a								

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Travaux dangereux	Dangers	Déro-gation	Contenus de formation (bases concer-nant la prévention) en lien avec les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entrepri-se	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion-nelle
<b>Approfondissement Technique</b>  <u>Objectifs particuliers:</u> MI/C 6.1, 6.2, 6.3 EXT 6.1, 6.2, 6.3 FPP 6.2 FPC 6.1, 6.2, 6.3 PST 6.2, 6.3	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Tra-vaux dans les ateliers de production»</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Approfondissement Technique</u></li> <li>• Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>• Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>• www.suva.ch                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de contrôle 67130.F Machines à injecter (îlots de production))</li> <li>- Liste de contrôle 67075.F Mesures de protection contre les démarrages in-tempestifs</li> <li>- Liste de contrôle 67159.F Ponts rou-lants)</li> <li>- Directive CFST 1825.F Liquides inflam-mables - Entreposage et manipulation</li> <li>- Suvapro 66126.F Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants</li> </ul> </li> </ul>	3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage	CI de la forma-tion des travaux profes-sionnels appro-fondis	Démonstration et applica-tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achève-ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage	Après achève-ment de la formation	Dès la 4 <sup>e</sup> année d'ap-pren-tissage	
	17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, élec-triques, mécaniques, pneumatiques, hydrau-liqués)	8b								
	18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installa-tion ou d'une partie de la machine ou de l'installation	8c								
	9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé	6a								
	10. Brûlures à cause de contact avec des sur-faces, outils, substances ou produits chauds	4b								
	15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz	4h								
	22. Lésions liées au levage et au transport avec des ponts roulants	8a								
	23. Être heurté ou coincé par une charge sus-pendue qui oscille, bascule ou tombe	8a								
	26. Irritation de la peau et/ou des voies respira-toires à cause du travail avec des fibres libres (fibres de verre, fibres de carbone, fibres aramide etc.) (seulement FPC)	6a, 8b								
	27. Amputation de membres (seulement PST)	8c								
28. Danger d'incendie ou d'explosion	5a									

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Travaux dangereux	Dangers	Déro-gation	Contenus de formation (bases concernant la prévention) en lien avec les mesures d'ac-compagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion-nelle

<b>Automatisation, machines périphériques</b>  <u>Objectifs particuliers:</u> TOUS 7.1, 7.2	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Travaux dans les ateliers de production»</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Automatisation, machines périphériques</li> <li>Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>www.suva.ch                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de contrôle 67130.F Machines à injecter (ilots de production)</li> <li>Liste de contrôle 67075.F Mesures de protection contre les démarrages intempestifs</li> </ul> </li> </ul>	3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage		Démonstration et applica-tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achève-ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage	Après achève-ment de la formation	Dès la 4 <sup>e</sup> année d'ap-pren-tissage
	17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, élec-triques, mécaniques, pneumatiques, hydrau-liqués)	8b							
	18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installa-tion ou d'une partie de la machine ou de l'installation	8c							
	9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé	6a							
	10. Brûlures à cause de contact avec des sur-faces, outils, substances ou produits chauds	4b							
15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz	4h								

<b>Montage</b>  <u>Objectifs particuliers:</u> MI/C, EXT, FPP, FPC 7.1 PST 7.1	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Travaux dans les ateliers de production»</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Montage,</li> <li>Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> </ul>	3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage		Démonstration et applica-tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achève-ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage	Après achève-ment de la forma-tion	Dès la 4 <sup>e</sup> année d'ap-pren-tissage
	17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, élec-triques, mécaniques, pneumatiques, hydrau-liqués)	8b							
	18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installa-tion ou d'une partie de la machine ou de l'installation	8c							
	9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé	6a							
	10. Brûlures à cause de contact avec des sur-faces, outils, substances ou produits chauds	4b							
15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz	4h								

Travaux dangereux	Dangers	Déro-gation	Contenus de formation (bases concernant la prévention) en lien avec les	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise					
-------------------	---------	-------------	---	--	--	--	--	--	--

## Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

	Déro- gation	mesures d'ac-compagnement	Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
			Formation en entre- prise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion- nelle
<b>Affinage</b>  <u>Objectifs particuliers:</u> TOUS 7.2		<b>Dangers supplémentaires concernant les «Tra- vaux dans les ateliers de production»</b>				Démonstration et applica- tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achève- ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 3 <sup>e</sup> année d'appren- tissage	Après achève- ment de la formation	Dès la 4 <sup>e</sup> année d'ap- pren- tissage
	8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Affinage</u></li> <li>● Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>● Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>● <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive CFST 1825.F Liquides inflammables - Entreposage et manipulation</li> <li>- Suvapro 66126.F Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants</li> <li>- Liste de contrôle 67182.F Installations émettant des rayonnements UV</li> </ul> </li> </ul>	3 <sup>e</sup> année d'appren- tissage						
	8c	17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, électriques, mécaniques, pneumatiques, hydrauliques)							
	6a	18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installation ou d'une partie de la machine ou de l'installation							
	4b	9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé							
	4h	10. Brûlures à cause de contact avec des surfaces, outils, substances ou produits chauds							
	5a	15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz							
	4h2	28. Danger d'incendie ou d'explosion							
		29. Risques à cause des rayons ultraviolets à ondes longues -							

Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Travaux dangereux	Dangers	Déro-gation	Contenus de formation (bases concer-nant la prévention) en lien avec les mesures d'ac-compagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise						
				Formation			Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation		
				Formation en entrepri-se	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasion-nelle
Echantillonnage  <u>Objectifs particuliers:</u> MI/C 9.3, 9.4 EXT 9.3, 9.4 FPP 9.2, 9.3 FPC 9.3 PST 9.2	<b>Dangers supplémentaires concernant les «Tra-vaux dans les ateliers de production»</b> 17. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, élec-triques, mécaniques, pneumatiques, hydrau-liqués) 18. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installa-tion ou d'une partie de la machine ou de l'installation 9. Effet de gaz, vapeurs, aérosols, substances liquides et solides compromettant la santé 10. Brûlures à cause de contact avec des sur-faces, outils, substances ou produits chauds 15. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz 26. Irritation de la peau et/ou des voies respira-toires à cause du travail avec des fibres libres (fibres de verre, fibres de carbone, fibres aramide etc.) (seulement FPC) 27. Amputation de membres (seulement PST) 28. Danger d'incendie ou d'explosion 29. Risques à cause des rayons ultraviolets à ondes longues -	8b 8c 6a 4b 4h 6a, 8b 8c 5a 4h2	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Echantillonnage</li> <li>● Prescriptions de sécurité de l'entreprise</li> <li>● Modes d'emploi et fiches de données de sécurité</li> <li>● www.suva.ch <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive CFST 1825.F Liquides inflam-mables - Entreposage et manipulation</li> <li>- Suvapro 66126.F Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants</li> <li>- Liste de contrôle 67182.F Installations émettant des rayonnements UV</li> </ul> </li> </ul>	3 <sup>e</sup> année d'appren-tissage			Démonstration et applica-tion pratique conformé-ment aux exigences mini-males spécifiées dans le document Travaux dans les ateliers de production et signature sur l'attestation de formation	Jusqu'à achève-ment de la forma-tion, jusqu'à la fin de la 3 <sup>e</sup> année d'appren-tis-sage	Après achève-ment de la formation	Dès la 4 <sup>e</sup> année d'ap-pren-tissage

## Plan de formation 38321 d'agente/agent technique des matières synthétiques CFC

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées avec un spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 01.08.2017.

21.07.2017

### Swiss Plastics

Silvio Ponti  
Président, Swiss Plastics

Kurt Röschli  
Le directeur Technique, Swiss Plastics

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) conformément à l'art. 4, al. 4, OLT 5 avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 17.07.2017.

Berne, le 31.07.2017

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi  
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités